



**Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**  
**Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - [foesr@foesr.fr](mailto:foesr@foesr.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

---

## Déclaration FO ESR lors de la réunion avec la ministre le 30 octobre 2020

Madame la Ministre,

Le président de la République a annoncé le 28 octobre une nouvelle période de confinement pendant laquelle « *les établissements d'enseignement supérieur assureront des cours en ligne* ».

Le gouvernement a annoncé hier la décision que dans l'enseignement supérieur tous les cours basculeraient en distanciel, à l'exception des travaux pratiques pouvant sous condition échapper à cette mesure.

Dans le même temps les écoles, collèges, lycées, resteront ouverts et dispenseront des cours. Le gouvernement a même décidé que les classes préparatoires aux grandes écoles, formations du supérieur, resteront ouvertes.

Ces décisions sont justifiées par le contexte de crise sanitaire. Certes, mais pourquoi ce qui est valable pour les jeunes jusqu'à 18 ans ne le serait plus pour les étudiants ?

Après la période du printemps qui a déjà très fortement amputé l'enseignement universitaire et l'année de terminale des étudiants actuellement en première année, comment ne pas voir les conséquences désastreuses d'un retour à l'enseignement à distance ?

L'expérience lors de cette période a montré que l'enseignement à distance, malgré les efforts de chacun, n'est en rien comparable à un enseignement véritable. Le Président l'a reconnu pour les plus jeunes en disant que « *nos enfants ne sauraient être durablement privés d'instruction, d'éducation, de contact avec le système scolaire* ».

Et pourquoi cela serait différent pour les étudiants ? Le décrochage massif a été constaté autant chez les étudiants que chez les enfants scolarisés.

Oui, il faut protéger les plus jeunes, tous les jeunes. Pour cela il ne faut pas leur dénier le droit à un avenir, et pour cela le droit à avoir accès aux connaissances et aux diplômes qualifiants.

C'est pourquoi FO ESR revendique :

- > **le maintien dans tous les établissements d'enseignement supérieur de tous les cours qui peuvent être dispensés en respect de la distanciation et des gestes barrières, comme ceci a été le cas jusqu'à présent, avec des dispositions renforcées comme en collège ou lycée ;**
- > **le paiement du travail supplémentaire effectué par tous les collègues, enseignants comme BIATSS, travail supplémentaire effectué sous la contrainte de la lutte contre l'épidémie, lutte dont l'impréparation n'est pas de leur fait ;**
- > **les locaux en premier lieu mais aussi les postes, les budgets d'heures de cours, les recrutements indispensables** pour dispenser l'enseignement universitaire et assurer l'ensemble des tâches liées, dans les bibliothèques, l'administration universitaire, les services sociaux et de santé, les services techniques, dans des conditions sanitaires correctes ;
- > **que l'enseignement supérieur et la recherche aient les moyens de fonctionner de manière continue, prévisible.** Aucune adaptation à des circonstances exceptionnelles n'est faisable quand l'on n'a déjà pas les moyens de fonctionner de manière courante. Avec une recherche uniquement sur projets et la contractualisation généralisée des personnels, **la LPR va à l'encontre de cet objectif, nous en demandons l'abandon !**

En outre, pour FO ESR, il est hors de question que les mesures du gouvernement imposent un couvre-feu permanent aux libertés fondamentales. Avec la confédération FO, nous condamnons les mesures liées à l'état d'urgence sanitaire en ce qu'elles constituent des « *restrictions graves aux libertés individuelles et collectives, notamment en matière syndicale [...]* » restrictions « *entravant le droit de réunion et de manifestation* ». Nous demandons le maintien intégral et effectif de la réglementation en matière de droit syndical.